

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-4/10****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210528-lmc100000022051-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

OBJET : Avenant à la convention conclue entre le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) sur la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants de Seine-et-Marne

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une orientation prioritaire du schéma départemental de soutien à l'autonomie (2015-2020). Priorité reprise par le schéma des solidarités 2019-2024, elle est accompagnée depuis plusieurs années par un soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Le Département et la CNSA ont souhaité poursuivre leur collaboration par le biais d'une nouvelle convention sur la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants (2019-2022). Pour mémoire cette activité économique représente plusieurs milliers d'emplois de proximité et le Département finance 2,3 millions d'heures par an.

Il s'agit de renouveler auprès des services d'aide à domicile (SAAD) et des proches aidants une politique volontariste autour de la qualité de la prise en charge, d'actions de formation, de modernisation des services et de soutien concret auprès des proches aidants, en lien avec les services et les fédérations nationales. Les projets correspondants du Département sont cofinancés par la CNSA à hauteur de 60%, selon la nomenclature de notre partenaire. Pour les actions à destination des proches aidants, 80% du coût de ces actions est supporté par la CNSA.

En conséquence, il est aujourd'hui proposé de formaliser par voie d'avenant les ajustements nécessaires engendrés par la crise sanitaire que la France rencontre depuis plus d'un an. Cet avenant intervient pour les deux années restantes de la convention (2021 et 2022). Il prévoit notamment une valorisation de certaines actions au profit d'autres, afin de répondre aux nouveaux besoins du secteur. Cet avenant permet de mobiliser en 2021 et 2022, 1 167 000 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012 relative au Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2021, approuvant le budget primitif pour l'année 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'Avenant à la convention conclue entre le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) sur la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants de Seine-et-Marne.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention initiale au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne